

Programme de la Formation de 1^{er} Recyclage

Opérateur de Chantier - Sous-Section 3

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012

Contenu et Objectifs de la formation	Durée
✓ S'assurer que le travailleur a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience issu de sa première période d'exercice professionnel dans le domaine de l'amiante, et de renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés ✓ Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique : ✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ✓ Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement Sont notamment visées : ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ✓ Les procédures d'entrée et de sortie de zone ✓ Connaître le rôle des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ✓ Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ✓ Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ✓ Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ✓ Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ✓ Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en d'accident ou d'intoxication.	2 jours (14 heures)
	Validation de la formation
	Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances
	Pédagogie
	✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. ✓ Mises en situation sur plate-forme pédagogique
	Animation
	Par des formateurs titulaires de l'attestation de compétence délivrée par l'INRS – OPPBTP
	Nombre de stagiaires
	10 personnes maximum conformément à la législation
	Public
	✓ Opérateur de chantier sous-section 3 ✓ A réaliser 6 mois après la formation préalable
	Pré requis
	✓ Avoir plus de 18 ans ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail ✓ Fournir l'attestation de compétence de la formation préalable ✓ Maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Merci de nous contacter le cas échéant
	Modalités et délais d'accès
	Les dates : Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr)) Démarches : 2 possibilités : ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné de l'avis médical ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée de l'avis médical Délais d'accès : Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture Délais de réponses moyen : Réponse sous un jour ouvré

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES

- ✓ La formation est enregistrée au **Répertoire Spécifique** des certifications/habilitations de **France Compétences : RS6421.**
- ✓ **L'organisme certificateur de cette formation est : le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion**
- ✓ **Son libellé exact est : "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier en sous-section 3"**
- ✓ **Date de publication de la fiche RS : 19-10-2023 - Date de début des parcours certifiants : 18-10-2023**
- ✓ **Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2027**

NORRAC

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr